

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GREVILLE HAGUE
DU 31 AOUT 2009**

L'an deux mille neuf, le trente et un août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt quatre août deux mille neuf, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves - Marie BONNISSANT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves-Marie BONNISSANT, Hubert DUBOST, Didier LE BEL, Grégory GRISEL, Claude WITTEMBERG, Christine CARNET, Catherine JOLY, Marie-Line CRESTEY, Yves SIMON

Noëlle YVER a donné procuration à Didier LE BEL

Adrien DUMONCEL a donné procuration à Yves SIMON

EXCUSES : Michel NORAZ, Claude TOLMER, Christelle HELYE,
Grégory GRISEL a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière réunion de conseil.

DEPLACEMENT A BARBIZON

La commune organise, pour l'ensemble de la population, le 10 octobre prochain un déplacement en car à Barbizon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ☞ de prendre en charge les frais de transport,
- ☞ de demander une participation sur la base suivante:
40 € pour un adulte, 20 € pour un enfant.

La dépense sera portée à l'article 6247 Transports collectifs et la recette figurera à l'article 758 : produits divers.

Afin d'informer l'ensemble de la population de ce voyage, un flash info sera distribué en fin de semaine.

REGLEMENT POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité les règlements pour la location de la salle des fêtes et du Clos Milet ainsi que les tarifs appliqués pour la vaisselle cassée.

PRESENTATION DU SYSTEME DE BORNES DANS LE SENTIER DES DOUANIERS

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal du dossier de présentation du système de bornes sur le sentier des douaniers reçu des services de la CCH. Ce nouveau système de localisation des personnes accidentées dans le sentier des douaniers, entre Gréville et Vauville, imaginé par le Commandant du Centre de secours de Beaumont, permet de repérer et d'identifier le lieu de l'accident tout au long du sentier des douaniers.

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque proposés par Fabienne CAILLOT, responsable de ce service. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces changements, à savoir :

Ouverture le mardi de 17 h à 18 h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 16h30 à 18h 30 et le samedi de 11h à 12h.

TRANSFERT DE COMPETENCES POUR LA REALISATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

☞ MODIFICATION STATUTAIRE

Mr le Maire expose au conseil municipal le transfert de compétences à la CCH à valider pour permettre la réalisation, par les services de la CCH, du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics :

La loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit en son article 45 l'obligation pour les communes ou EPCI de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics du territoire communautaire.

La communauté de communes de la Hague a créé, par délibération en date du 17 octobre 2008, une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Compte tenu du fait que le plan d'accessibilité a vocation, dans un souci de cohérence territoriale et géographique, à être élaboré dans le cadre de cette commission, il est proposé de procéder à un transfert de compétence facultative.

En effet, au regard de la loi précitée, l'établissement de ce plan ne peut, en l'état, relever de la compétence voirie de la CCH mais doit spécifiquement faire l'objet d'une approbation de modification statutaire, au titre des compétences facultatives de la CCH. Il est donc proposé de transférer l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics à la CCH.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité,

- la modification des statuts de la CCH telle qu'elle a été décidée par délibération du conseil communautaire en date du 26/06/2009
- et l'intégration, au titre des compétences facultatives de la CCH, de l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

☞ DÉSIGNATION DES ÉLUS COMMUNAUX SOUHAITANT PARTICIPER AUX GROUPES DE TRAVAIL CONSTITUÉS AU SEIN DE CHAQUE COMMUNE POUR L'ÉLABORATION DE CE PLAN:

Mrs Hubert DUBOST, Claude WITTEMBERG et Yves SIMON.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19/11/1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil, et

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mr Jean-Claude FICHET, Receveur municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.56€.

DECORATION DE LA MEDAILLE D'ARGENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr Charles COUPPEY recevra prochainement la médaille d'argent de la jeunesse et des sports.

SUBVENTION COLLEGE DE BEAUMONT

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de Mr le Président de l'association des parents d'élèves du collège de Beaumont expliquant que la CCH, n'ayant pas la compétence scolaire des collèges, a cessé de verser en 2009 la subvention habituelle, remettant en cause la participation de cette association aux activités proposées aux jeunes.

Mr le Maire informe le conseil que cette question va être revue lors du prochain conseil plénier de la CCH, une subvention pouvant être versée au foyer socio éducatif, association de loi 1901, sur des critères culturels. Le conseil municipal est favorable au versement d'une subvention sous la forme annoncée.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Mr le Maire donne lecture au conseil du courrier reçu, pour information, du conservatoire du littoral. Le conservatoire a acquis les parcelles cadastrées section C 4-5-6-833-9-835-199-201-202 pour une superficie totale de 97042m².

ETUDE DE DEVIS

☞ ECLAIRAGE PUBLIC

Mr LE BEL présente un devis de INEO (anciennement SNEC) pour l'aménagement de deux points d'éclairage public au hameau Fleury. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce devis d'un montant TTC de 2283.16€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à effectuer les virements et ouvertures de crédits suivants pour la réalisation de cette opération :

VIREMENTS DE CREDITS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article 61522 Entretien de bâtiments : - 2285€

Article 023 Virement à la section investissement : + 2285€

OUVERTURES DE CREDITS

SECTION INVESTISSEMENT

Article 021 Virement de la section de fonctionnement + 2285€

Article 231564 Aménagement Éclairage Public Hameau Fleury + 2285€

☞ AMENAGEMENT DES ACCES

AU CLOS MILLET ET A L'ATELIER MUNICIPAL

Mr LE BEL présente deux devis pour la réfection des accès au Clos Millet et à l'atelier municipal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient l'entreprise la moins disante la SARL CAUVIN pour :

- accès Clos millet 11688.51€ TTC
- accès Atelier municipal 14590.60€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise les virements de crédits suivants pour la réalisation de cette opération :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article 61522 entretien des bâtiments : -26280€

Article 61523 Travaux de voirie + 26280€

QUESTIONS DIVERSES

☞ RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DE LA CCH

Le moyen de diffuser ce rapport auprès du conseil reste en réflexion.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE
YVES-MARIE BONNISSANT

Nombre de membres du conseil municipal : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 11

Date de convocation 24/08/2009

Date d'affichage 03/09/2009